

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Objet | Décision Modificative N°4 en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement pour le Budget Principal de la Ville**

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de fonctionnement, différents ajustements, pour permettre :

- Une subvention complémentaire CCAS pour 145 000€ ;
- Une contribution complémentaire SIVU pour 124 354€ ;
- Une Subvention complémentaire EPLC 150 000€ ;
- Un virement entre les chapitres 011 et 65 pour ligne informatique en nuage pour 9 193,23 ;
- Une Subvention Bordeaux école numérique 1500€ compensé par un virement de la ligne 6232 ;
- L'inscription des créances éteintes et admises en non-valeurs, pour 24 982,26€ ;
- L'inscription d'un ajustement de 3103€ pour les fêtes de quartiers, financé par un virement de la section d'investissement ligne proximité démocratie locale ;
- La bascule des crédits sur le budget annexe caisse des écoles par la diminution de la participation caisse école Cité éducative, et diminution de la subvention reçue :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant	<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant
<b>Opérations réelles</b>			<b>Opérations réelles</b>		
657362.420.CCAS	Subvention complémentaire CCAS	145 000,00	747180.0201	Etat cité éducative budget Caisse des écoles	- 71 530,00
65561.4221.PETITE ENFANCE	Contribution complémentaire SIVU	124 354,00			
6156.02007.INFORMATIQUE	Virement pour ligne informatique en nuage	- 9 193,23			
65818.02007.INFORMATIQUE	Virement pour ligne informatique en nuage	9 193,23			
6232.615.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Virement pour subvention école numérique	- 1 500,00			
65748.615.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Subvention Bordeaux école numérique	1 500,00			
657381.31101.CULTURE	Subvention complémentaire EPLC	150 000,00			
657361.2012.ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	Annulation Subvention caisse école Cité éducative	- 65 585,00			
6542.01.FINANCES	Créances éteintes	2 972,56			
6541.01.FINANCES	Créances admises en non-valeur	22 009,70			
6042.34806. PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE	Fêtes de quartiers	3 103,00			
<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>		
023	Virement à la section d'investissement	- 453 384,26			
<b>Total</b>		<b>- 71 530,00</b>	<b>Total</b>		<b>- 71 530,00</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de -71530€ du fait du virement de la section d'investissement pour - 453 384,26 €

En section d'Investissement, différents ajustements, pour permettre :

- La régularisation de la ligne 2051 par un virement du 2031 : 1600€ ;
- Un virement à la section de fonctionnement de ligne proximité démocratie locale pour l'inscription de 3103€ pour les fêtes de quartiers ;
- L'ajustement du montant perçu au titre du FCTVA ;
- L'ajustement du montant perçu au titre de la taxe d'aménagement :

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant	<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant
<b>Opérations réelles</b>			<b>Opérations réelles</b>		
2051.020.ESPACES PUBLICS	Concessions et droits similaires	1 600,00	10222.01.FINANCES	F.C.T.V.A.	270 572,60
2031.5112.MAINTENANCE	Frais d'études	- 1 600,00	10226.01.FINANCES	T. A.	326 839,66
21578.112.POLE TRANQUILITE PUBLIQUE	Vidéo protection	147 131,00			
21880.34806. PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE	Virement pour Fêtes de quartiers	- 3 103,00			
<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>		
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 453 384,26
<b>Total</b>		<b>144 028,00</b>	<b>Total</b>		<b>144 028,00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La section d'investissement se totalise à 144 028€ et l'équilibre de la section de fonctionnement des organismes rattachés s'effectue par la diminution des recettes d'investissement à hauteur de 453 384,26 €.

**Balance générale**

	BP 2022	DM 1	DM 2	BS 2022	DM 3	DM 4	Total Budget 2022
Recettes de Fonctionnement	40 140 825,00	70 585,00	23 000,00	10 773 486,88	-	- 71 530,00	50 936 366,88
Dépenses de Fonctionnement	40 140 825,00	70 585,00	23 000,00	10 773 486,88	-	- 71 530,00	50 936 366,88
Recettes d'Investissement	18 721 137,00	-	-	11 793 490,71	-19 380,00	144 028,00	30 639 275,71
Dépenses d'Investissement	18 721 137,00	-	-	11 793 490,71	-19 380,00	144 028,00	30 639 275,71

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**26 voix pour**

**1 abstention**

**6 voix contre**

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221114-2022-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 21/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.